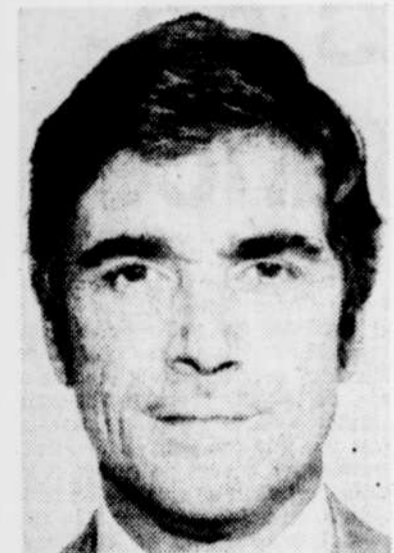


dans nos régions

En bref...



Directeur

L'engagement de M. Jean Possa au poste de directeur de l'usine de Rayonier Québec a été annoncé par M. J.A. Krauth, 1er vice-président et directeur général de la compagnie. Avant de se joindre à Rayonier Québec, une usine de pâte chimique d'une capacité de 750 tonnes par jour, M. Possa était président de la compagnie Lennox Paper, à Sherbrooke, depuis 1976.

"Noël des Autres"

THETFORD MINES — La campagne de charité en faveur du "Noël des Autres", organisée par le club Aramis de Thetford Mines, a remporté un éclatant succès. Elle a rapporté \$7,700, soit \$1,700 de plus que l'objectif fixé. Cette somme sera distribuée aux familles défavorisées sous forme de nourriture, de vêtements, de combustible, et de jouets.

Elu vice-président

RIMOUSKI — Le Dr George-H. Gagnon, de Rimouski, a été élu récemment à la vice-présidence de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, tenue à Montréal, récemment. Ces jours derniers, le Dr Gagnon a également été réélu président de l'Association des

médecins omnipraticiens du Bas-Saint-Laurent pour un huitième mandat. Le Dr Roch Martin, de Lac-au-Saumon, a été réélu vice-président, et le Dr J.-Maurice Turgeon, de Rimouski, a été réélu secrétaire-trésorier. Aux postes d'administrateur, ce sont les Drs Pierre Lapointe, de Matane, Louis St-Pierre, de Mont-Joli, Camilien Ancil, de Trois-Pistoles, et Conrad Landry, de Rivière-du-Loup, qui ont été élus. Les trois délégués choisis pour représenter l'association au conseil de la fédération sont les Drs Georges-H. Gagnon, J.-Maurice Turgeon et Roch Martin.

Radio-Gaspésie

Le ministre des Communications du Québec, M. Louis O'Neill, a présidé récemment, à Gaspé, à l'inauguration de Radio-Gaspésie. Cette station, rappelons-le, en ondes depuis le 1er décembre 1978, est le résultat d'un projet communautaire qui date de l'été 1974. En mars 1977, le CRTC lui accordait un permis de diffusion. "Radio-Gaspésie favorisera l'accessibilité des Gaspésiens à une radio locale de qualité. Il était urgent de doter la région de Gaspé d'un service de communications adéquat", a déclaré M. O'Neill.

La ville de Gaspé qui compte plus de 17,000 habitants et qui regroupe 12 municipalités ceinturant l'extrémité de la péninsule gaspésienne ne possédait pas encore une station de radio locale qui puisse rejoindre tous les foyers.

Service d'hélicoptère

Les quelque 100 résidents de l'Île-Verte, à 30 kilomètres au nord est de Rivière-du-Loup, profiteront cet hiver d'un service expérimental d'hélicoptère, mis sur pied par le ministère des Transports au Québec. Disponible au moins un jour par semaine, l'hélicoptère établira un lien entre l'île et la municipalité de l'Île-Verte, sur la rive sud du fleuve. L'appareil sera accessible aux résidents de l'île à raison d'un coût symbolique de \$6 par passager et, aux non résidents, à un coût de \$9. Ce contrat de service, ayant fait l'objet d'appels d'offres, a été accordé à Hélicoptère Trans-Canada Ltée, de Sainte-Foy, au coût de \$15,000. Il couvre une période qui se terminera le 30 avril prochain.

L'Hydro a gardé la qualité du service dans Bellechasse

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-DAMIEN — "La fermeture du bureau de l'Hydro-Québec, du sous-district de Saint-Damien de Bellechasse, n'a pas privé le territoire de ce secteur d'un service de qualité maintenu."

C'est ce qu'a révélé, au SOLEIL, M. Michel Desrochers, de l'Hydro-Québec, joint par téléphone à son bureau de Québec, en ajoutant "que depuis la fermeture du bureau de Saint-Damien, soit en date du 1er octobre dernier, on a enregistré que

deux pannes majeures survenues à Saint-Raphaël" et dont les réparations furent faites en moins de six heures".

M. Desrochers a ajouté: "Même si notre bureau de sous-district à Saint-Damien n'avait pas été fermé, la durée de ces réparations n'aurait pas été moindre et l'on aurait dû faire appel quand même à l'intervention d'employés de Lévis."

D'après les renseignements obtenus, le rapatriement à Lévis des trois monteurs de lignes du sous-district de Saint-Damien s'inscrit au niveau de la régie interne combiné qu'il y a en

place dans tout le secteur d'opération du bureau de Lévis.

"On se devait d'agir ainsi, a déclaré Michel Desrochers, considérant qu'à tous les jours sur les heures régulières de travail, deux équipes d'hommes partent de Lévis pour effectuer l'entretien, les raccordements et la construction de nouveaux réseaux dans le secteur du territoire de Saint-Damien, et étant sur place, ces deux équipes peuvent répondre à d'éventuelles urgences."

Ce qui a amené M. Desrochers à dire "que les interventions à effectuer dans le secteur de Saint-Damien en

dehors des heures de régulières ne seront pas plus longues à partir de Lévis, vu que ce territoire est alimenté par des réseaux en provenance des postes situés à Saint-Raphaël et Sainte-Claire".

"Il ressort de cette situation, dit-il, que les municipalités de Saint-Raphaël, de Saint-Philémon et de Armagh sont desservies par le poste de Saint-Raphaël, alors que les municipalités de Saint-Damien, Buckland, Saint-Nazaire, Saint-Lazare, Saint-Malachie, Sainte-Claire et Honfleur voient leur service de distribution d'électricité assuré par le poste de Sainte-Claire."

Refus de payer un loyer mensuel de \$2,500 pour une école et le terrain

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La Commission scolaire de Saint-Joseph, qui regroupe dix municipalités de ce secteur de la Beauce, a fait savoir à la fabrique de Saint-Joseph qu'elle refuse de payer un montant de \$2,500 par mois, \$1,500 pour la location de l'école Lambert fréquentée par quelque 235 élèves de Saint-Joseph, au niveau élémentaire, et \$1,000 pour l'occupation du terrain.

"Non seulement on refuse de payer ce coût de location, mais la Commission scolaire de Saint-Joseph se déclare elle aussi propriétaire de l'immeuble de l'école Lambert", a déclaré hier, au SOLEIL, M. Lionel Deblois, de Frampton, président de la Commission scolaire de Saint-Joseph.

On rappelle qu'en date du 21 novembre dernier, la fabrique de Saint-Joseph, par l'entremise de son procureur Me Richard Cliche, a avisé par lettre la Commission scolaire de Saint-Joseph, "qu'à compter du 1er janvier 1979 un loyer de \$1,500 par mois sera requis pour continuer son occupation des lieux de l'école Lambert".

"Aussi, que l'occupation par simple tolérance du lot 634 partie 7, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph de Beauce, sera considérée comme terminée en date du 31 décembre 1978 et qu'à compter du 1er janvier 1979, un loyer mensuel de \$1,000 sera chargé à la Commission scolaire de Saint-Joseph".

En plus de ces loyers mensuels, faisait remarquer Me Richard Cliche, "la Commission scolaire de Saint-Joseph devra assumer tous les services directs et indirects inhérents à son occupation des terrains et des bâtiments, incluant tous les coûts d'assurances, d'amélioration des bâtiments, des dépenses locatives et de grosses réparations qui pourraient être rendues nécessaires".

Une cause

Dans sa revendication, la fabrique de Saint-Joseph se base sur une clause d'un contrat à l'effet que l'école Lambert doit demeurer une école confessionnelle et que le jour où l'enseignement ne sera plus donné par une communauté religieuse reconnue par l'archevêché de Québec, cette école retournera à la fabrique de Saint-Joseph, de même que le terrain sur lequel elle est construite.

Quant aux terrains, ils font partie de d'autres résolutions de la fabrique de Saint-Joseph pour une partie et portent la même clause de retour, alors qu'une partie de ces terrains étant située entre l'école Lambert et le cimetière était tout simplement prêtée et que la fabrique pourrait la reprendre si elle en avait besoin.

Un refus

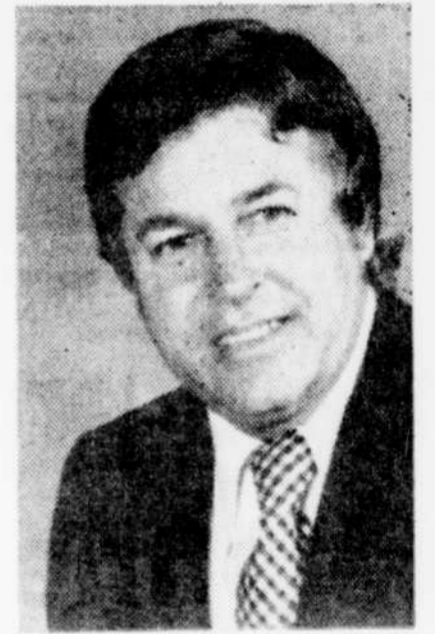
Dans sa déclaration, M. Lionel Deblois, avec l'appui de tous les commissaires de Saint-Joseph, demande à la fabrique de Saint-Joseph de réviser ses positions au sujet de l'école Lambert pour les raisons suivantes:

— l'enseignement religieux est encore dispensé à l'école Lambert, vu que des religieuses y enseignent et qu'un aumônier y dispense un enseignement religieux et cela régulièrement;

— qu'on verrait mal les contribuables des paroisses de Saint-Jules, Vallée-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Odilon, Frampton, Tring-Jonction et Saint-Séverin, payer pour une location réservée uniquement aux enfants des trois municipalités de Saint-Joseph.

Advenant que la fabrique de Saint-Joseph ne révisé pas ses positions, a

laissé entendre M. Lionel Deblois, "s'il le faut les tribunaux en décideront, car l'école Lambert est notre propriété".



M. Lionel DEBLOIS

Les conditions monétaires sont acceptées chez Vachon

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-MARIE — Dans une proportion de 82 pour 100, les quelque 800 employés de Vachon Inc., à Sainte-Marie de Beauce, une filiale de Culinar Inc., ont accepté les termes de l'ensemble des conditions monétaires de travail pour la troisième année d'une convention collective de trois ans qui se terminera le 31 décembre 1979.

En plus d'une augmentation salariale en moyenne de \$0.65 l'heure, la nouvelle entente prévoit d'avantageuses améliorations au niveau des vacances, du temps supplémentaire, des journées fériées et des primes.

À la signature de la convention, en fin de semaine, M. Serge Bergeron, directeur de la production chez Vachon Inc., s'est dit satisfait de l'entente conclue entre le syndicat membre de l'Union internationale des travail-

leurs en boulangerie et confiserie d'Amérique, du local 480 affilié à la FTQ, et les dirigeants de Vachon Inc.

M. Bergeron fit remarquer "que ce règlement de la convention collective chez Vachon Inc., à Sainte-Marie de Beauce, intervient avant l'expiration de la précédente qui ne devait finir que le 31 décembre prochain".

Cette nouvelle convention collective de travail portera le taux horaire de base à \$5.13 l'heure et le taux horaire moyen à \$5.55 l'heure tant pour les employés féminins et masculins de l'usine Vachon Inc., à Sainte-Marie de Beauce.

"Afin d'en arriver à une telle entente, a déclaré M. Serge Bergeron, il a fallu que l'agent syndical M. Lionel Demers et le gérant des relations de travail de Vachon Inc., M. Jean-Pierre Julien, fournissent un ef-

fort soutenu depuis le début du mois de novembre".

De son côté, M. Jean-Pierre Julien a mentionné que "les négociations se sont déroulées dans un climat où c'était possible de se parler et non se battre pour obtenir ce qu'on désire".

Quant à l'agent syndical, M. Lionel Demers, il s'est dit satisfait de la nouvelle entente qui représente une augmentation salariale de 14.2 pour 100 dont 1.2 pour 100 du coût des avantages marginaux.

"J'en suis fier pour les syndiqués", a déclaré au SOLEIL, M. Lionel Demers, en faisant remarquer que le 7 janvier prochain, les employés de l'usine des Produits Diamant, de Sainte-Marie de Beauce, une filiale de Culinar Inc., se réuniront en assemblée générale pour se prononcer sur les dernières offres monétaires d'une convention collective d'une durée de deux ans et demi.



Fiducie du Québec

Le Plan d'Épargne-Logement Fonds Desjardins Hypothèques...

rendement élevé, grande flexibilité, coût administratif minime



La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Desjardins, a mis au point un vaste choix de modes d'épargne parmi lesquels le Plan Enregistré d'Épargne-Logement Fonds Desjardins Hypothèques qui vous permet d'économiser en vue de l'achat d'une maison tout en réduisant vos impôts.

Un rendement élevé

Le Plan d'Épargne-Logement de la Fiducie du Québec utilise comme véhicule de placement le Fonds Desjardins Hypothèques. Les sommes investies dans ce Fonds sont mises à la disposition de gens désireux d'emprunter pour construire ou acheter une maison. Le placement en première hypothèque, c'est une valeur sûre. Votre argent est en sécurité. Le taux d'intérêt des placements hypothécaires est toujours des plus élevés. Depuis 1976, le revenu net du Fonds Desjardins Hypothèques a été supérieur à 9%.

Une grande flexibilité

Le dépôt initial est de \$500 ou plus. Vous pouvez déposer en tout temps des montants additionnels de \$50 ou plus.

Un coût administratif minime

Il n'y a pas de frais d'adhésion. Les frais annuels d'administration sont de \$5.

Les frais de fermeture sont de 1% (minimum \$10, maximum \$25).

La Fiducie du Québec a préparé à votre intention une brochure sur le Plan Enregistré d'Épargne-Logement Fonds Desjardins Hypothèques. Pour l'obtenir ainsi que le Prospectus par l'entremise duquel nous pouvons vous offrir le Fonds Desjardins Hypothèques, ou pour tout autre renseignement, venez, écrivez ou téléphonez-nous.

Fiducie du Québec
Service à la clientèle, Modes d'épargne
Complexe Centre-Ville Ste-Foy
2600, boul. Laurier
Ste-Foy, Québec
G1V 2L1
(418) 653-9270

À l'extérieur de cette région, composez sans frais 1-800-361-6840 et demandez le poste 8840.

Vous pouvez également vous procurer nos guides et dépliants dans tous nos bureaux de courtage immobilier.

La Fiducie du Québec... pour un choix de modes d'épargne

desjardins

AVIS AUX ABONNÉS



Les kiosques de la C.T.C.U.Q. seront fermés le lundi 1er janvier ainsi que mardi le 2 janvier 1979.

JOURS D'OUVERTURE DES KIOSQUES DE PLACE LAURIER ET DE MAIL ST-ROCH:

Le mercredi 27 décembre au samedi 30 décembre 1978.

Réveillez-vous en grand Connaisseur!



PATRIARCHE La tradition du bon vin depuis 1780

dans nos régions

Lotbinière

Fusionnement municipal le 1er janvier

par Gilles PEPIN

LOTBINIÈRE — Les municipalités de la paroisse de Lotbinière et du village de Saint-Louis-de-Lotbinière fusionneront bientôt. Le maire du village, M. Gilles Frenette, a déclaré au SOLEIL que les lettres patentes de la nouvelle corporation municipale sont attendues pour le 1er janvier prochain.

Le lieutenant-gouverneur, en tenant compte de ce projet, avait d'ailleurs exempté ces deux municipalités à tenir des élections, à la fin d'octobre dernier. Les deux conseils municipaux, également, n'ont pas préparé de budget pour l'année 1979, laissant ce travail au futur conseil.

Dès la publication des lettres patentes dans la Gazette officielle de Québec, un conseil provisoire sera formé des 14 membres des deux conseils municipaux actuels, a expli-

qué le maire Gilles Frenette. Les deux maires, MM. Gilles Frenette du village et Germain Lemay de la paroisse, présideront le conseil provisoire à tour de rôle, c'est-à-dire chacun leur mois.

Des élections devront avoir lieu en mars prochain ou au plus tard au début d'avril pour désigner les sept membres du nouveau conseil municipal de Lotbinière, a mentionné M. Frenette.

La nouvelle municipalité comprendra quelque 1.200 habitants dont environ 510 demeurent au village. L'actuelle municipalité de Lotbinière a été fondée au siècle dernier, tandis que celle de Saint-Louis-de-Lotbinière a été créée en 1914.

Pour cette fusion, une subvention au montant de \$32.000 doit être octroyée par le ministère des Affaires municipales durant les cinq prochaines années.

Le Conseil des communications songe à se saborder

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil
RIMOUSKI — Le Conseil des communications de l'Est du Québec a décidé de suspendre ses activités et 12 membres du conseil d'administration, sur une possibilité de 19, présents à une récente assemblée tenue, ont décidé de remettre leur démission, à compter du 31 décembre prochain.

C'est ce qu'annonçait récemment M. Jacques Labrie, président du conseil, au cours d'une conférence de presse tenue à cet effet. En présence d'autres membres du conseil, le président de l'organisme a signalé que cette décision entraînait la mise à pied du seul permanent du CCEQ, et l'arrêt complet des activités au moins jusqu'à l'assemblée générale spéciale des membres, prévue pour le 3 février 1979.

Achat d'un aqueduc

SAINT-BASILE — Les municipalités de Saint-Basile village sud et Saint-Basile paroisse, dans le comté de Portneuf, ont acquis au coût de \$260.000 le réseau municipal d'aqueduc, propriété de M. Lucien Giroux. Une entente intermunicipale est intervenue permettant de procéder à la transaction. Un comité intermunicipal sera formé pour l'administration du réseau desservant quelque 742 citoyens dans le village et la paroisse de Saint-Basile.

Il appartiendra alors, a-t-il dit, aux membres du conseil dont le territoire s'étend de La Pocatière aux îles de la Madeleine, de décider si le CCEQ doit continuer d'exister dans la région ou s'il doit se saborder.

Cette décision pénible, a précisé M. Labrie, est motivée par le fait que le budget de l'organisme est épuisé, et que la subvention de \$50.000, promise par le ministère des Communications du Québec pour 1978-79 ne sera probablement pas disponible avant janvier ou même février de l'an prochain, le Conseil du trésor n'ayant pas encore approuvé le versement de la subvention.

Selon les dirigeants du CCEQ, le versement de la subvention au début de l'automne était essentiel pour la réalisation des objectifs de l'organisme, contenus dans leur programme, et qui devaient se réaliser de septembre 1978 à mai 1979.

En plus de couvrir les frais d'administration, la subvention devait également servir à l'engagement de personnel et au financement de comités sous-régionaux en matière de communications.

C'est à regret, a dit le président, que le Conseil d'administration s'est vu forcé de prendre une décision aussi draconienne, d'autant plus que l'organisme a démontré que son existence était essentielle dans l'optique de la protection des droits des usagers des moyens de communications.

Mots croisés et mots mystères menacés par le jeu de chiffres



Gilles Pepin

Normand Morency, auteur des Chiffres exacts ou chiffres croisés, a pour seul but de distraire les gens "qui aiment jongler avec les chiffres".

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil
LEVIS — Semblables aux mots croisés et aux mots mystères, il y a maintenant le jeu de chiffres, qui a été inventé par un jeune homme de Berthier-sur-mer. L'addition dans les kiosques à journaux et revues, de petites brochures contenant de tels jeux fait certes la joie de certaines personnes qui préfèrent davantage le passe-temps des chiffres à celui des lettres et des mots.

Normand Morency, âgé maintenant de 31 ans, ne savait pas du tout comment commercialiser son invention, quand il obtint, en 1969, un droit d'auteur sur son nouveau jeu qu'il a appelé "Chiffres exacts".

Encouragé justement par la vogue que connaissent les mots mystères récemment inventés, il publia alors quelques petites brochures qu'il distribuait lui-même dans des kiosques à journaux; ce qui ne lui procura pas un revenu satisfaisant et la "trouaille" des jeux de chiffres fut abandonnée.

A cette période, Normand Morency venait de terminer sa onzième année aux cours pour adultes à Lévis. Ce retour à l'école lui avait confirmé sa passion pour les chiffres. Il retourna cependant sur le marché du travail.

En avril dernier, il tenta un nouvel essai en faisant publier une nouvelle brochure contenant 12 jeux de chiffres, dont la distribution, cette fois, fut confiée à une maison spécialisée, l'Agence Provinciale.

La quatrième édition vient d'être publiée en 5.000 exemplaires. L'auteur ne connaît pas encore tous les résultats des ventes qui ont été faites ces derniers mois, mais, encouragé par les premiers rapports, il entrevoit la possibilité de publier ses brochures mensuellement.

Un jeu distrayant

Son but est de distraire les gens. "Je ne suis certainement pas le seul à aimer à jongler avec les chiffres. Il y en a qui n'aiment pas beaucoup chercher les mots dans le dictionnaire; on se distrait mieux en jouant avec des chiffres", nous a raconté Normand Morency.

Le jeu "Chiffres exacts" est fort distrayant pour celui qui aime en effet jongler avec les chiffres. Une brochure contient trois jeux de 9 carreaux, et 9 jeux de 16 carreaux. Il y a des jeux pour débutants, intermédiaires et experts. Des chiffres sont alignés en haut de chaque page, il suffit de placer le bon au bon endroit.

Au départ, la page d'un jeu à 16 carreaux, par exemple, ressemble presque à une carte de bingo, sauf qu'il n'y a aucune lettre et que quatre chiffres sont déjà placés dans différents carreaux.

Le jeu est qu'en additionnant 4 chiffres que vous placez verticalement, diagonalement ou horizontalement, vous obtenez le même nombre que celui qui apparaît au bout de la grille. Des 12 chiffres alignés en haut de la page, chacun n'est utilisé qu'une seule fois.

Cela paraît excessivement facile. Mais attention, il vous faudra avoir recours à de nombreuses tentatives et quelques heures d'efforts avant de réussir votre premier problème de "Chiffres exacts".

Vous en prendrez le tour avec le temps et vous ferez un problème en quelques minutes, affirme Normand Morency. C'est comme avec les mots croisés ou les mots mystères, il vous faut beaucoup d'attention et, si vous aimez jongler avec les chiffres, vous aurez ainsi trouvé votre nouveau passe-temps: les "Chiffres exacts" ou les chiffres croisés.

H.R. ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 21h.



solde habillage masculin de notre stock courant

Complets:	\$146.25-\$288.75
couramment:	\$195-\$385
Vestes sport:	\$116.25-\$146.25
couramment:	\$155-\$195
Pantalons:	\$32-\$50
couramment:	\$40-\$62.50
Manteaux:	\$140-\$204
couramment:	\$175-\$255
Manteaux cuir et mouton:	\$227.50-\$315
couramment:	\$325-\$450
Tricots:	\$24.50-\$112
couramment:	\$35-\$160
Chemises habillées:	\$15.75-\$22.15
couramment:	\$21-\$29.50

GRUPE SPÉCIAL DE CHEMISES ET CRAVATES HABILLÉES: 50% de rabais

Ventes fermes.

HOLT RENFREW

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE • PLACE STE FOY

2 HRS STATION GRATUIT, PARC-AUTOS, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

ECONOMISER DE 5% A 10% SUR LES ARTICLES ENUMERES EN MAGASIN

Payez argent et emportez. Ex.: sur tapis, prélat, génératrice, scies à chaînes et autres.

PARLOR STOVE 24"

avec chrome, incluant porte-bûches et pare-étincelles. 100% FONTE

124⁹⁵

BOX STOVE 26"	62 ⁰⁰
BOX STOVE ABITIBI	118 ⁰⁰
BOX STOVE 33"	118 ⁰⁰
CONFORT STOVE	89 ⁰⁰
FOYER 28" SOLEIL	128 ⁰⁰

VASTE CHOIX DE MEUBLES NON PEINTS EN MERISIER

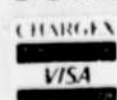
COMMODE 4 TIROIRS	45.50
COMMODE 5 TIROIRS	52.50
COMMODE 6 TIROIRS	60.00
TABOURET 18"	11.75
TABOURET 24"	12.50
CHAISE DROITE	22.00
LIT CAPITAINE	79.00
COFFRE A JOUETS	27.00
CHAISE BERÇANTE	45.50
CABINET DE COIN	88.50
BUREAU TRIPLE	76.00

NOMBREUX AUTRES SPECIAUX EN MAGASIN

CONTREPLAQUÉS MODERNES LTÉE

1255, BOUL. PIE XI

842-1911



A la fin de 1977

Vingt compagnies d'assurance-vie québécoises avaient des actifs totalisant \$2.25 milliards

par Pierre MARTEL

A la fin de 1977, la vingtaine de compagnies d'assurance-vie québécoises francophones possédait des actifs totalisant \$2.249 millions, soit une hausse de \$315 millions par rapport à la fin de 1976.

C'est ce que révèle un document préparé par une compagnie d'assurance-vie de la Vieille Capitale. Document dont les données sont tirées du rapport du surintendant des assurances pour 1976 et des rapports annuels des compagnies d'assurance-vie pour 1977.

Au seul chapitre des revenus-primés, les compagnies d'assurance-vie à propriété québécoise ont connu un taux de croissance de 16,6 pour 100 en 1977. En chiffres absolus, leurs revenus-primés ont grimpé de \$498,2 à \$590,7 millions.

Cette croissance de 16,6 pour 100 pour les assureurs-vie québécois est à rapprocher avec la croissance générale enregistrée au Québec pour l'ensemble des compagnies faisant de l'assurance de personnes. En effet, pour l'ensemble du secteur, le taux de croissance a été de 13,9 pour 100.

En Amérique

Selon un relevé effectué auprès de 772 compagnies nord-américaines d'assurance-vie, en termes d'assurances en vigueur, il apparaît évident que les compagnies québécoises ont, dans l'ensemble, connu un taux de croissance plus élevé que l'ensemble de l'industrie.

En effet, sauf pour L. Industrielle, L. Equitable (une filiale de l'Industrielle) et La Laurentienne, tous les assureurs-vie québécois ont gagné des rangs, en 1977, dans l'échelle des 772 compagnies listées.

L. Industrielle a régressé du 97e au 102e rang entre 1976 et 1977. L. Equitable est également passée du 161e au 165e rang. Enfin, La Laurentienne a reculé du 185e au 198e rang.

Par ailleurs, toutes les autres ont gagné des rangs ou sont demeurées au même rang. Il s'agit de L. Assurance-vie Desjardins (du 59e au 50e), La Sauvegarde (du 174e au 170e), La Mutuelle-vie des Fonctionnaires (du 225e au 200e), Les Prévoyants du Canada (du 321e au 313e), Les Coopérants (du 373e au 345e).

La Mutuelle du Québec (du 484e au 468e) et La Solidarité (du 489e au 479e).

Soulignons que L. Economie est demeurée stationnaire au 351e rang. D'autre part, L. Alliance, non listée en 1976, apparaît au 164e rang en 1977.

Primes et prestations

Au niveau de l'assurance de personnes, il est intéressant d'essayer d'analyser la relation entre les primes perçues et les prestations et les participations des assurés aux bénéfices. L'analyse révèle que les compagnies à charte provinciale, comparées à l'ensemble des compagnies, perçoivent plus de primes mais ont eu, en 1977, moins de prestations et de participations aux bénéfices à verser.

Ainsi, les compagnies détentrices d'une charte du Québec ont perçu 16,6 pour 100 des primes (\$215,4 millions) pendant qu'elles ont déboursé 13,7 pour 100 (\$94,7 millions) du total des prestations et participations des assurés aux bénéfices.

Dans la seconde catégorie, celle des compagnies détenant une charte provinciale autre que le Québec, les primes perçues ont été de 0,8 de un pour 100 (\$10,6 millions) alors que le paiement de prestations et de participations aux bénéfices (\$5,1 millions) a représenté 0,7 de un pour 100 du total.

Pour leur part, les compagnies ayant une charte fédérale ont récolté 58,9 pour 100 (\$763 millions) des primes perçues au Québec pour l'assurance de personnes. En contre-partie, elles ont déboursé 60,2 pour 100 (\$417,6 millions) des prestations et participations des assurés aux bénéfices.

Enfin, les compagnies détenant une charte d'un pays autre que le Canada ont récolté 23,7 pour 100 (\$307,7 millions) des primes totales. Pendant ce temps, elles déboursaient 25,4 pour 100 (\$175,9 millions) du total de prestations et de participations des assurés aux bénéfices.

Evolution des revenus-primés et des actifs des principales compagnies d'assurance-vie à propriété québécoise entre 1976 et 1977.

COMPAGNIES	REVENUS-PRIMES (en \$ millions)		HAUSSE en pour 100	ACTIFS (en \$ millions)		HAUSSE en pour 100
	1976	1977		1976	1977	
Ass.-vie Desjardins	100,0	122,0	22,0	207	261	26,5
L. Industrielle	111,7	111,0	nulle	534	614	14,9
L. Alliance	43,0	48,0	11,6	213	246	15,5
Les Services de Santé	36,0	45,0	25,0	33	49	48,4
La Sauvegarde	35,0	42,0	20,0	167	191	14,3
Les Artisans	32,0	41,0	28,1	155	174	12,2
La Laurentienne	27,7	39,8	43,7	146	170	16,4
La Mutuelle du Québec	30,9	33,8	9,3	29	40	37,9
Les Prévoyants du Canada	18,4	21,2	15,2	90	102	13,3
Mutuelle-Vie des Fonctionnaires	15,9	20,4	28,3	56	71	26,8

SOURCE: Les données citées ci-dessus proviennent d'une étude effectuée par une compagnie d'assurance-vie de Québec.

L'année 1978 a été très fertile en fusions

par Jean-Paul GAGNE

Au-delà de la bataille épique à laquelle se sont livrées la Compagnie de la Baie d'Hudson et Simpson-Sears Ltd. pour acquérir Simpson's Ltd., bataille qui s'est terminée avec la victoire de La Baie, l'année 1978 aura été très fertile en fusions d'entreprises.

Cette fusion, qui se fait sans le consentement véritable des actuels dirigeants de Simpson's, fera du nouveau groupe une force unique dans le commerce de détail au Canada puisque La Baie, Simpson's et Simpson's Sears (propriété à 50 pour 100 de Simpson's) détiendront 60 pour 100 du marché des grands magasins à rayons au Canada. Auparavant La Baie avait acquis le contrôle de Zeller's Ltd. de Montréal.

Très récemment, MacMillan Bloedel Ltd. de Vancouver achetait 19 pour 100 des actions ordinaires de Domtar Inc. de Montréal et annonçait son intention d'acquérir jusqu'à 50 pour 100 du capital-actions de la société papetière du Québec; cette transaction permettra à Mac Blo d'avoir le contrôle effectif sur Domtar... encore une fois malgré l'opposition des dirigeants de Domtar.

Toujours dans le domaine du papier, 1978 aura permis à Abitibi Paper de renforcer son contrôle sur Price Lée de Québec. En novembre

1974, Abitibi avait acquis 54 pour 100 de Price, mais la compagnie torontoise a acheté cette année plus d'un million d'actions de la Société de Québec que possédait Consolidated-Bathurst, une propriété à 38 pour 100 de Power Corporation, et a fait une offre publique pour acquérir la totalité des actions en circulation de Price.

Encore une fois dans le secteur du papier, deux blocs d'actions importants de la compagnie de papier Abitibi ont été acquis par des acheteurs qui pourraient un jour ou l'autre être tentés de participer à une prise de contrôle sur Abitibi. Consolidated-Bathurst a acheté 9,4 pour 100 des actions d'Abitibi et le groupe Santos-Strong de Toronto (Maurice Strong est un ex-président de Power Corp.) a acquis 10 pour 100 d'Abitibi. De plus, Investors, une filiale de Power Corp., possède également 4,5 pour 100 d'Abitibi. Tous ces actionnaires étant des corporations liées ou amies, on peut dire que ce groupe détient déjà près du quart des actions du plus grand fabricant de papier journal au monde, ce qui constitue un excellent début pour une éventuelle prise de contrôle.

Pétrole

Le secteur du pétrole et du gaz a été très prolifique en transactions de toutes sortes et la bataille la

plus spectaculaire a été celle qui a permis à Alberta Gas Trunk Line de Calgary d'acquiescer 40 pour 100 du capital-actions de Husky Oil Ltd. qui détient des intérêts très importants dans l'énorme gisement de pétrole lourd de Lloydminster sur la frontière de l'Alberta et de la Saskatchewan. AGTL est sortie vainqueur d'une lutte qui avait d'abord mis en vedette Occidental Petroleum de la Côte-Ouest des Etats-Unis et Petro-Canada.

Parlant de cette dernière, la société pétrolière possédée par le gouvernement fédéral devait toutefois se reprendre en acquérant le bloc d'actions de Pacific Petroleum Ltd. de Calgary auparavant détenu par Phillips Petroleum Ltd. des Etats-Unis. Petro-Canada entend acquiescer 100 pour 100 des actions de Pacific.

De son côté, Nu-West Development Ltd. de Calgary qui jusqu'à maintenant s'était confinée au développement immobilier, a fait une offre d'achat pour la totalité des actions de Voyageur Petroleum Ltd. également de Calgary, une compagnie d'exploitation et d'exploration pétrolière et gazière.

Toujours dans ce secteur, signons l'acquisition par Kaiser Resources Ltd. de Ashland Oil Canada Ltd. et l'achat par Dome Petroleum Ltd. de 22 pour 100 des actions de Trans-Canada PipeLines Ltd.

Deux autres compagnies, Siebens Oil and Gas et Universal Gas ont fait l'objet de prises de contrôle; de plus, on s'attend dans les milieux financiers à ce que d'autres compagnies pétrolières et gazières fassent l'objet de transactions et les noms les plus souvent mentionnés sont ceux de Bow Valley Industries, Noreen Energy Resources, Asamera Oil, Merland Explorations, Chieftain Development et Coscka Resources.

Finance

Dans le domaine des institutions financières, la transaction la plus importante est celle qui devrait permettre à la Banque d'Épargne de Montréal d'acquiescer la totalité des actions du Crédit foncier également de Montréal, à la suite d'une intervention gouvernementale visant à empêcher Central and Eastern Trust de Moncton d'acheter 55 pour 100 des actions de la société de prêts hypothécaires de la métropole.

Une autre fusion qui est en cours, c'est celle qui permettra à la Banque Provinciale du Canada de Montréal d'acquiescer la Laurentide Financial Corp. de Vancouver que contrôle présentement Power Corporation.

Au plan financier, l'accession des frères Conrad et Montegu Black à la direction de la Ravelston Corp. leur a permis de prendre le contrôle effectif d'un des grands con-

glomérats canadiens, Argus Corporation de Toronto. Cette nouvelle direction pourrait donner un nouvel élan au géant endormi comme l'indique d'ailleurs la vente récente par Argus du bloc d'actions (16,9 pour 100) qu'elle possédait dans Domtar. Argus pourrait, dit-on, chercher à accroître son emprise sur Noranda Mines, dans laquelle le consortium détient une participation de 10 pour 100 via Hollinger Mines.

Toujours dans le domaine financier, la Banque de Montréal a fait connaître son intention d'acheter quelque 80 succursales de Banker's Trust de New York dans la Nouvelle-Angleterre.

Si cette transaction se réalise, il s'agira de l'une des plus importantes percées d'une banque canadienne aux Etats-Unis.

Aviation

Dans le domaine du transport aérien, Pacific Western Airlines (PWA), une propriété du gouvernement Albertain, a acheté Transair de Winnipeg, un autre transporteur régional.

Toujours dans ce secteur, Air Canada a réussi à obtenir l'autorisation d'acheter Nordair de Montréal, mais la Commission canadienne des Transports entend obliger le transporteur national à revendre la compagnie aérienne régionale au bout d'un an. Il n'est pas interdit de

penser qu'on pourra peut-être assister en 1979 à une fusion de Nordair et de Québecair. Le gouvernement fédéral veut également faire participer à cette fusion Eastern Provincial Airways de St. John, Terre-Neuve, mais rapporte-t-on, cette dernière se fait tirer l'oreille.

Dans le domaine des communications, un homme d'affaires de Québec, M. Jean Pouliot est en voie d'acquiescer Multiple Access, une société de radio et de télédiffusion (canal 12 à Montréal) et de services d'informatique appartenant présentement à Cemp Investment, la société d'investissement de la famille Bronfman. Auparavant, les Bronfman avaient vendu le Club de hockey Canadien de Montréal au groupe Molson.

Echec

Mais il y eut aussi des tentatives de fusion qui se sont soldées par un échec.

La plus importante est probablement la fusion avortée de Manu Life de Toronto et de Standard Life du Canada après trois mois d'études et d'évaluation par les deux compagnies.

MacMillan Bloedel s'est également intéressée à l'achat éventuel des Papiers Reed Lée de Toronto, mais ce projet a été mis au rancart; d'autres sociétés s'intéressent également aux actifs canadiens de Reed International.

\$3.4 millions depuis septembre

Sommet de la construction à Saint-Georges de Beauce

par Paul-Henri DROUIN
 du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Depuis septembre dernier, le secteur de la construction à Ville Saint-Joseph de Beauce a atteint un sommet sans précédent, puisqu'on a émis des permis pour des montants se totalisant à plus de \$3,4 millions.

Une brève enquête menée par LE SOLEIL auprès du secrétaire municipal de Ville Saint-Joseph, M. Jacques Giguère, a permis d'établir que ce nouvel essor dans l'industrie de la construction s'est fait sentir dans les secteurs domiciliaire et commercial.

On attribue ce nouvel essor à la confiance des hommes d'affaires du secteur de Saint-Joseph dans l'économie de la Beauce ainsi qu'à la participation accrue des gouvernements supérieurs pour ce qui regarde le côté industriel et municipal.

Les trois principaux projets en voie de réalisation à Ville Saint-Joseph de Beauce, et qui seront complétés en 1979, sont:

— la construction d'un HLM de 25 logements pour personnes retraitées (\$365,000);

— l'érection du centre commercial de la Coop de Saint-Joseph (\$1,100,000);

— la construction du futur centre administratif et de service de l'Hydro-Québec (\$1,400,000).

En incluant la réalisation de ces trois projets, en 1978, la ville de Saint-Joseph de Beauce a émis 98

permis de construction ou de rénovation pour des montants se totalisant à \$4,150,000.

L. Hydro-Québec

Le nouvel édifice du futur centre administratif et de service de l'Hydro-Québec, à Ville Saint-Joseph de Beauce, se situe dans les limites du parc industriel de cette localité, sur un terrain de 400,000 pieds carrés, acheté de l'Association coopérative industrielle de Saint-Joseph.

Selon l'échéancier prévisible de ce projet au coût de \$1,400,000, ce nouvel immeuble d'une superficie totale de 30,000 pieds carrés, qui occupera l'Hydro-Québec, ne sera complété qu'à l'automne 1979.

A date, des travaux sont exécutés pour l'aménagement du terrain et pour ce qui regarde la construction de ce futur édifice, les travaux ne débuteraient que le printemps prochain.

Centre commercial

Joint par téléphone à son bureau de Saint-Joseph, M. Clermont Lessard, directeur général de la Coop de Saint-Joseph, a affirmé au SOLEIL que ce sera au début de juin prochain que le centre commercial de la Coop ouvrira ses portes à Saint-Joseph de Beauce.

Construit au coût de \$1,100,000 par la firme Hervé Pomerleau Inc. de Saint-Georges, ce futur centre commercial en plus d'abriter les divers départements de la Coop de Saint-Joseph, comprendra une quinzième de boutiques, un vaste magasin de varié-

tés et possiblement un magasin de la Société des alcools.

D'une superficie totale de 57,000 pieds carrés de plancher, ce nouveau centre commercial à Ville Saint-Joseph de Beauce aura des sorties sur l'avenue du Palais et la route de contournement, en plus d'avoir un terrain de stationnement pour 210 véhicules.

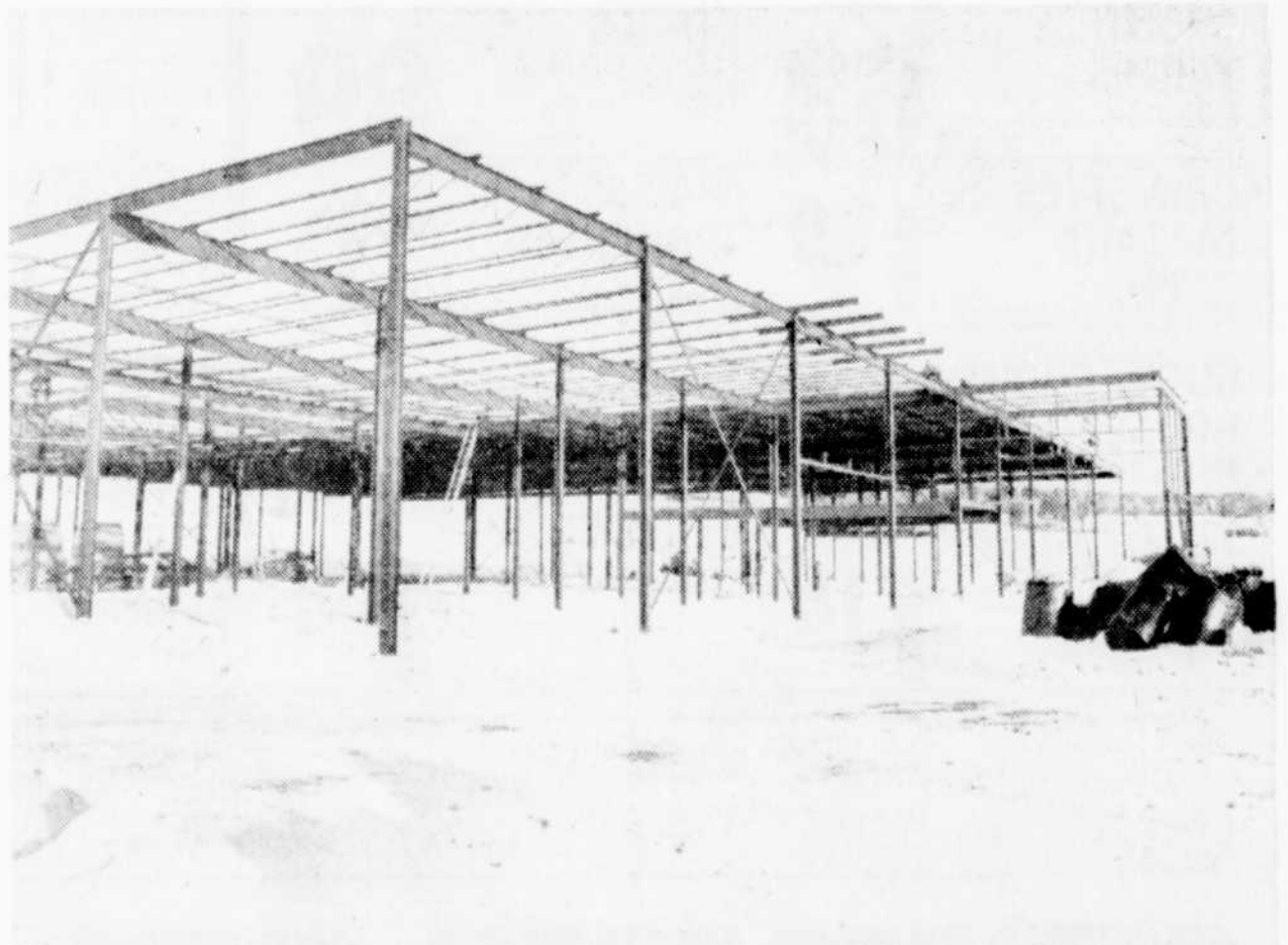
Le HLM

Les travaux pour la construction d'un HLM de 25 logements pour personnes retraitées à Ville Saint-Joseph de Beauce se poursuivent et s'il n'y a pas de retard dans l'échéancier prévu pour la réalisation de ce projet, ils seront complétés au cours du mois de mars 1979.

Construit au coût de \$594,083 par la firme J.-M. Meunier Inc. de Saint-Augustin, près de Québec, ce HLM de deux étages est situé à l'arrière des bâtisses du vieux couvent et de l'orphelinat de Saint-Joseph, non loin de l'église paroissiale.

Dès que ces 25 logements pour personnes retraitées seront complétés, a signalé M. Guy Poulin, président de l'Office municipal d'habitation de Ville Saint-Joseph, ils seront tous habités, car nous avons en main une longue liste d'attente de personnes retraitées dans le secteur de Saint-Joseph.

On rappelle que depuis 1974, c'est le second HLM à être réalisé à Ville Saint-Joseph de Beauce.



Structure d'acier du futur centre commercial de la Co-op de St-Joseph de Beauce.